LES 25 ANS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

DROITS D'URGENCE

SOMMAIRE

6- NOS ACTIONS EN 2020

8- ÉDITO du Président

10- CHRONOLOGIE 25 ans de lutte contre l'exclusion

14- IL Y A 25 ANS...

18- FOCUS
CRISE SANITAIRE
25 ans après...
L'accès au droit en temps de crise sanitaire

36- L'ACCÈS AU DROIT MOBILE
37- Les Relais d'accès au droit
38- Les permanences associatives assurées par les bénévoles
39- L'intervention des cabinets d'avocats volontaires (Pro Bono)
40- Paroles de bénévoles
42- Le partenariat Barreau de Paris Solidarité
42- Permanence téléphonique Espace Solidarité Habitat
43- Accès au droit et santé mentale

44- L'ACCÈS AU DROIT DANS DES LIEUX DÉDIÉS
45- PAD Paris
45- Maisons de justice et du droit
46- PAD pénitentiaire
*PAD = Point d'accès au droit

48- ZOOM
NADIA, TAFIK ET LES AUTRES...
Portraits d'usagers

62- L'ACCÈS AU DROIT, UN ENJEU NATIONAL
63- La formation
64- Les réseaux
64- DroitDirect.fr

66- NOS RESSOURCES

ENGAGEONS-NOUS

Lutter contre l'exclusion en favorisant l'accès au droit, c'est possible.
300 bénévoles (juristes et avocats) répartis dans plus de 100 structures franciliennes apportent gratuitement conseils et assistance juridique aux plus démunis.
Tout le monde a des droits. Le tout, c'est de les connaître. Engagez-vous.

LES 25 ANS

DROITS D'URGENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Déclaration universelle des droits de l'Homme

ART. 1

TOUS LES ÊTRES HUMAINS [NE] NAISSENT [PAS] LIBRES ET ÉGAUX EN DIGNITÉ ET EN DROITS

NOS ACTIONS EN 2020

NOS CHIFFRES CLÉS EN 2020

69 434 PERSONNES AIDÉES

10 017 PERMANENCES

48 SALARIÉS

335 BÉNÉVOLES

13 771 VISITEURS SUR LE SITE DROITDIRECT.FR

102 LIEUX D'INTERVENTION

2.2 MILLIONS D'EUROS DE BUDGET GLOBAL

25 ANNÉES DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

NOTRE OBJECTIF : FAIRE VALOIR LES DROITS, TOUS LES DROITS…

Droits d'urgence agit en lien étroit avec les usagers et les professionnels des structures et établissements partenaires en promouvant une action généraliste. Droit des étrangers, droit de la famille, droit du logement… chaque problématique juridique est un frein et elles s'imbriquent souvent les unes dans les autres. Pour lutter contre l'exclusion, Droits d'urgence s'engage donc à répondre à toute question juridique en mettant à profit la compétence et la rigueur de juristes et professionnels du droit formés et engagés.

ENSEMBLES DE DOMAINES DE DROIT SOLLICITÉS EN 2020

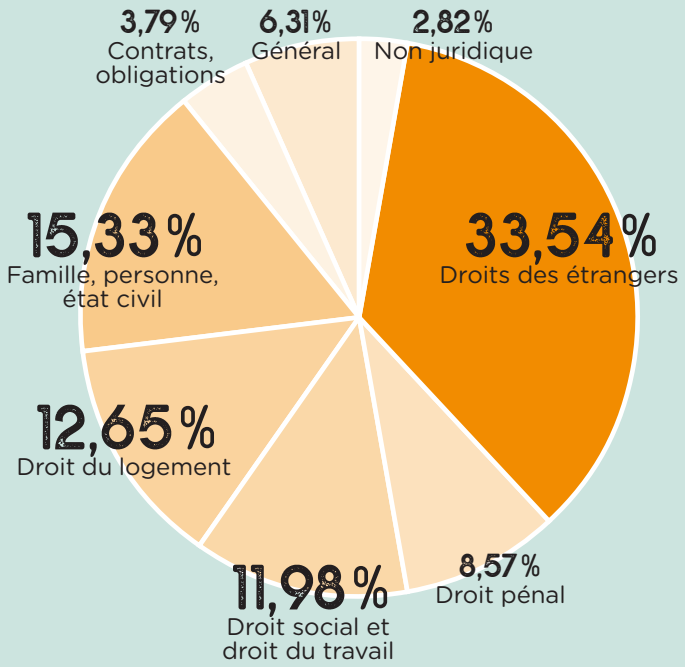

ÉDI
TO

SAVOIR SE REINVENTER FACE À LA CRISE SANITAIRE

PAR HENRI NALLET, PRÉSIDENT

En 1995, l'objectif premier de Droits d'urgence était de retisser le lien social par la prise de conscience et l'exercice effectif de ses droits. Droits d'urgence s'est en effet attelée, dès ses balbutiements, à aller vers les personnes en situation de précarité, à les accompagner dans leurs démarches, parce que les ruptures qui interviennent dans les parcours de vie sont cause d'exclusion et que le droit est incontournable pour permettre à ces invisibles de retrouver toute leur place au sein de notre société.

25 ans plus tard, dans un contexte marqué par la crise sanitaire et les confinements successifs, les plus fragiles sont encore et toujours en première ligne : les personnes sans abri et mal logées confrontées à la difficulté de se confiner, les mineurs isolés, les personnes exilées, les victimes de violences conjugales, les personnes en perte d'emploi, les étrangers en situation irrégulière empêchés par des logiciels informatiques saturés de déposer leur demande de titre de séjour, les populations les plus jeunes sans ressources, les personnes sans accès numérique, etc., sont particulièrement exposés.

« 25 ans plus tard, les plus fragiles sont encore et toujours en première ligne. »

« L'accès au droit est un enjeu de société parce qu'il est au cœur du processus de reconstruction de l'individu. »

La pandémie de Covid-19 a plongé ces personnes vulnérables dans une situation de vide et d'isolement, de privation de liberté.

Plusieurs centaines de milliers de personnes sont passées sous le seuil de pauvreté. Certains qui étaient sur le fil du rasoir ont basculé dans la précarité à l'occasion de cette crise.

Œuvrer dans le champ de la solidarité revêt toute son importance en des temps si exceptionnels.

Œuvrer dans le champ de la solidarité, c'est aussi participer à trouver des solutions alors que les repères habituels disparaissent : la fermeture des services publics ou privés essentiels au quotidien (postes, banques…), des services sociaux et lieux d'accueil…

Ce qui fait l'ADN de Droits d'urgence – *informer, aider et accompagner les personnes précaires, vulnérables* – fait sens quand les pertes de droit se multiplient.

C'est pourquoi, à partir de mars 2020, après une phase initiale de surprise et de sidération, il a fallu affronter cette réalité et se réinventer.

Nos équipes salariées ont su s'adapter, travailler de chez eux, s'accommoder aux protocoles sanitaires, accepter la distanciation physique en préservant le lien social fondamental en de telles circonstances. La réalisation de permanences par téléphone a été une sorte de fil d'Ariane, et même parfois une bouée de sauvetage quand l'accès aux services publics était devenu impossible. Mais chaque fois que nous l'avons pu, nous avons donné priorité à l'intervention de terrain, au plus près des personnes les plus exclues, trop éloignées pour que le téléphone ou l'outil numérique apporte des solutions à leurs problèmes.

Le soutien des bénévoles a été précieux et certains ont même souhaité rejoindre l'association pendant ces moments difficiles afin de mettre en œuvre le principe de solidarité.

Les répercussions de cette crise vont être lourdes et le bilan 2020 nous montre que l'accès au droit est un enjeu de société parce qu'il est au cœur du processus de reconstruction de l'individu •

CHRONOLOGIE

ENGAGÉS DANS LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

DEPUIS 25 ANS

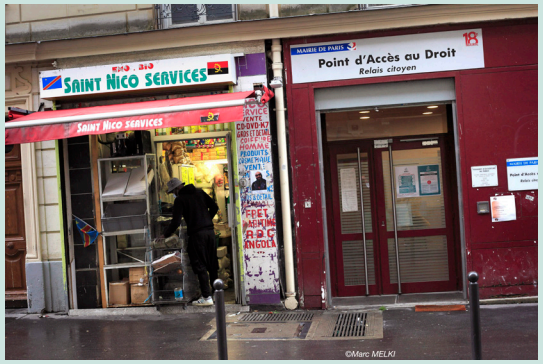

©Marc MELKI

1995

DROITS D'URGENCE

- Création de Droits d'urgence
- Premières permanences bénévoles

2000

- Prévention des expulsions locatives
- Espace d'accès à la médiation

2001

- Création de l'association Accès au Droit Solidarité Paris

2003

- Ouverture du premier Point d'accès au droit parisien, dans le XVIIIe arrondissement, géré par Droits d'urgence
- Lancement du dispositif « Barreau de Paris Solidarité » en partenariat avec le Barreau et la Ville de Paris

2004

- Lancement du Point d'accès au droit pénitentiaire de Fresnes

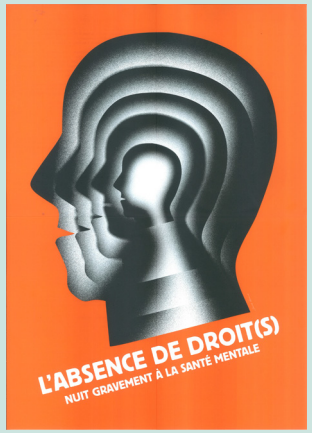

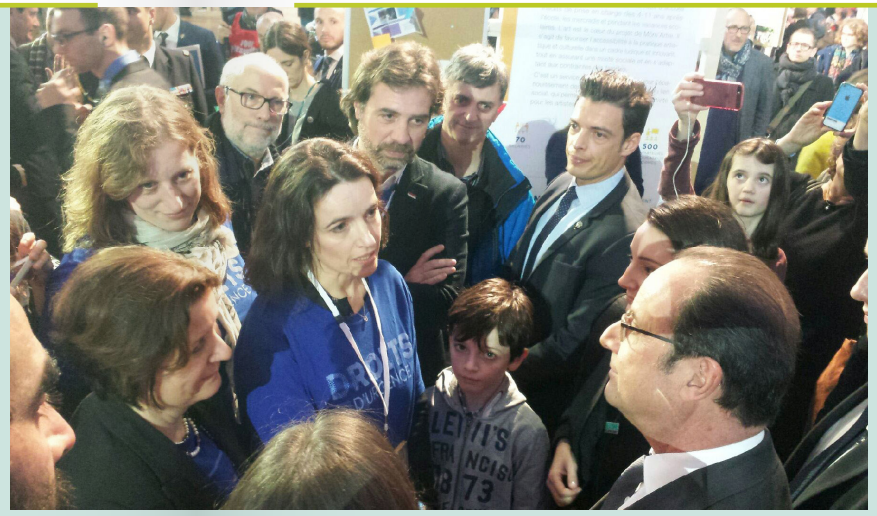

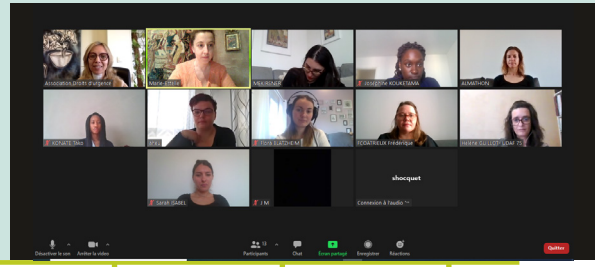

2005

- Lancement du Point d'accès au droit pénitentiaire de Paris-La Santé

2006

- Création du Réseau national d'accès au droit et à la médiation (RENADEM)
- Ouverture du PAD-20e de Paris

2007

- Développement de l'accueil renforcé dédié aux personnes victimes de violences conjugales au PAD-20e de Paris

2008

- Ouverture du PAD-13e de Paris

2009

- Lancement du dispositif « Accès au droit et santé mentale »

2013

- Mise en place du programme Pro Bono
- Ouverture d'une permanence téléphonique à l'Espace Solidarité Habitat de la fondation Abbé Pierre

2014

- Fusion des associations Accès aux Droits Solidarité Paris et Droits d'urgence

2016

- Lancement du projet de plateforme numérique DroitDirect.fr
- Projet « Accès au(x) droit(s) des migrants » en partenariat avec la fondation EDF

2017

- Signature de la charte nationale de l'accès au droit
- Lauréat « La France s'engage »

2019

- Lancement de DroitDirect.fr dans le Pas-de-Calais

2020

- Anniversaire de Droits d'urgence, 25 ans d'engagement

IL Y A 25 ANS…

PAR JEAN-LUC BÉDOS, FONDATEUR

Racontez-nous les débuts de l'aventure de Droits d'urgence…

Tout a démarré à la suite d'une opération que j'ai conduite, en février 1994, à la demande d'Emmaüs International, pour célébrer le 40e anniversaire de l'Appel de l'Abbé Pierre.

Pendant toute une journée, ont pris place à l'UNESCO des conférences et des rencontres sur la problématique de « l'exclusion en France ». Cette journée s'est achevée par une soirée en hommage à l'Abbé Pierre où étaient rassemblés autour de lui plusieurs grands acteurs de la lutte contre l'exclusion (dont Simone Veil, Mgr Câmara…). Cet événement fut accompagné d'une grande campagne d'affichage, notamment dans le métro, afin de sensibiliser le public aux problèmes récurrents de l'exclusion en France. C'était assez innovant pour l'époque !

À la suite de cette opération, je voulais réfléchir à comment prolonger cet élan politique et social, ayant en tête mon expérience du Pro Bono acquise en Law School aux États-Unis. Des responsables des associations Emmaüs et Médecins du Monde m'ont rappelé que j'étais avocat, et qu'il y avait un vrai problème pour l'accompagnement juridique des personnes aidées par leurs associations. *« C'est sur ce terrain-là qu'il faut développer des actions ! »* m'ont-ils dit.

Vous aviez le sujet donc, mais ne saviez pas exactement quoi mettre en place ?

En effet. Pendant plusieurs mois, j'ai conduit un véritable audit de l'accès au droit des plus démunis en sollicitant le plus de personnes possible : avocats, ONG, magistrats, chercheurs, politiques. La perspective était de définir les modalités d'intervention des juristes dans la lutte contre l'exclusion.

Très vite, je suis arrivé au constat que peu de dispositifs répondaient aux besoins des plus démunis en matière juridique. Bien sûr, des permanences juridiques existaient déjà dans les tribunaux, dans les mairies, c'est-à-dire dans des lieux trop institutionnels pour le public concerné. Les ONG me disaient toutefois : *« nous ne pouvons pas y orienter nos usagers, leurs problèmes n'y sont pas compris »*. Il fallait donc créer des permanences dans des lieux de vie, là où vont les personnes dans le besoin. Cette création devait se faire en lien étroit avec les associations de terrain et certains services publics (hôpitaux, centres d'action sociale).

Cette méthode étant affinée par plusieurs mois de travail, j'ai déposé les statuts de Droits d'urgence. En juillet 1995, Droits d'urgence est donc née, avec un conseil d'administration composé de huit membres, magistrats, avocats d'affaire, économiste, tous bénévoles engagés dans la lutte contre l'exclusion. Nous n'avions alors qu'un seul stagiaire avocat pour nous aider à mettre en place les premières démarches. À l'automne 1995, la première permanence juridique gratuite voyait le jour à la Polyclinique de l'Hôpital Saint-Antoine à Paris.

Quels ont été les premiers lieux partenaires de ces permanences ?

Comme il s'agissait, au début, d'une expérimentation, j'ai proposé au Conseil d'administration de diversifier nos lieux d'intervention.

Notre choix a été le suivant : un lieu au sein d'une institution médicale (Hôpital Saint-Antoine), deux lieux d'accueil créés par de grandes associations humanitaires (Emmaüs et Médecins du Monde) et un lieu associatif médicalisé créé par des médecins soignant gratuitement des porteurs du Sida. Dans ces quatre lieux, les bénévoles juristes de Droits d'urgence, dont je faisais partie, intervenaient une fois par semaine dans des permanences d'une durée de 3 à 4 heures.

Quel accueil avez-vous reçu ?

Les besoins étaient énormes. Nous étions débordés de demandes. Chaque fois que nous rencontrions des associations ou services publics, un projet naissait. Très vite se sont créées des permanences avec le Bus des Femmes, la Mie de Pain et le Samusocial. Dans le même temps, nous avons mis en place des formations, et notamment des formations à l'écoute, pour les intervenants, pour les élèves

« Il fallait donc créer des permanences dans des lieux de vie, là où vont les personnes dans le besoin. »

avocats de l'École de formation des Barreaux de Paris, avec des stages de terrain, et pour les magistrats à l'École nationale de la magistrature.

Pendant les quatre premières années, les juristes intervenants étaient tous des bénévoles. Nous avons introduit le Pro Bono (à distinguer du bénévolat) dans le monde du droit français. Les juristes bénévoles étaient enthousiastes ! Mais, nous avons alors touché les limites de l'action bénévole. Les besoins étaient trop importants.

En 1998, nous avons eu l'opportunité de créer le programme des Relais d'Accès au Droit, en partenariat avec l'État et la Ville de Paris. Nous avons créé alors près de 100 postes de juristes se consacrant à temps plein aux activités de base de Droits d'urgence. Dans la foulée nous avons collaboré à la création de plusieurs maisons de la justice et du droit, du Bus de la Solidarité (avec le Barreau de Paris), des Points d'accès au droit au cœur des quartiers populaires parisiens, des permanences juridiques dans les prisons (La Santé et Fresnes) et dans le secteur de la psychiatrie (Accès au Droit et Santé Mentale). Toutes ces actions étaient profondément novatrices.

25 ans plus tard, quel regard portez-vous sur l'évolution de l'association ?

Droit d'urgence et sa méthode d'intervention ont fait leurs preuves. Elle est reconnue par les pouvoirs publics, par les personnes que nous accompagnons, chaque année plus nombreuses, et surtout par les ONG partenaires. L'association est bien structurée, elle est efficace et toutes ses équipes continuent à être motivées.

À mon sens, Droits d'urgence peut se féliciter d'être parvenue à rapprocher le monde de la justice de celui de l'exclusion. Les intervenants des structures partenaires (centres d'accueil, d'hébergement, hôpitaux…) n'ont plus peur des avocats, du droit. C'est là un progrès immense qui a été accompli. Juristes et ONG ont maintenant les mêmes objectifs : aider les personnes en situation de précarité. Alors que l'accès au droit était vu en 1990 comme assez secondaire, il est aujourd'hui devenu central dans la prise en charge des personnes vulnérables.

« Droits d'urgence peut se féliciter d'être parvenue à rapprocher le monde de la justice de celui de l'exclusion. »

« Je regrette une chose : que Droits d'urgence, ou des structures similaires, ne soient pas présentes sur tout le territoire français. »

Je regrette une chose : que Droits d'urgence, ou des structures similaires, ne soient pas présentes sur tout le territoire français. La méthodologie de Droits d'urgence devrait être déployée partout en France. L'État et les collectivités publiques ne pouvant pas tout faire, tant qu'il y a un besoin, il nous faut y répondre. C'est ce que cherche à faire DroitDirect.fr qui est la dernière création de l'association. Mais pour cela, il nous faut bénéficier de beaucoup plus de soutiens financiers. Pour apporter des solutions pérennes aux enjeux de l'exclusion, il est clair que les budgets nécessaires ne sont toujours pas là !

Enfin, j'aimerais saluer l'immense capacité d'innovation de l'association. Nous l'avons vu depuis le premier jour, Droits d'urgence crée elle-même ses modes d'action : Accès au Droit et Santé Mentale, les points d'accès au droit en milieu pénitentiaire, le Bus de la Solidarité… et aujourd'hui DroitDirect.fr, qui est un outil formidable pour rendre le droit accessible aux victimes de violences conjugales, leurs proches et connecter les acteurs entre eux. La créativité et la capacité d'adaptation de l'association sont remarquables !

Pour conclure, si vous me le permettez, je voudrais adresser mes remerciements et mon salut amical à tous ceux et celles qui m'ont entouré, soutenu puis remplacé à la tête de Droits d'urgence. Sans eux, sans elles, Droits d'urgence ne serait pas devenue ce qu'elle est aujourd'hui. Je ne peux les citer toutes et tous, mais ont pour moi une place plus particulière, les premiers administrateurs (parmi lesquels Ghislaine Hierso, Dominique Hascher, Nicolas Vivien, Denis Metzger et Pierre Naves), les premiers bénévoles (et en tout premier, Denis Chemla), les premiers stagiaires (dont Jérôme Giusti et Marc Sommerer), les premiers soutiens (Xavier Emmanuelli, Jean-Pierre Dintignac, les bâtonniers Farthouat et Iweins, Dominique Versini) et toute l'équipe actuelle avec Henri Nallet, le président et Gwenaëlle Thomas-Maire, la directrice générale •

FOCUS

25 ANS APRÈS...

PAR ALICE BABIN

L'ACCÈS AU DROIT EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE

À Droits d'urgence comme ailleurs, la crise sanitaire a eu des conséquences sans pareil sur les parcours des personnes précaires. En prison, dans les hôpitaux, les points d'accès au droit ou autres lieux partenaires, celles et ceux qui étaient accompagnés par les juristes avant l'épidémie ont vécu le contexte comme un énième obstacle jeté à leur existence. Plus personne à qui parler spontanément d'une urgence – internet devenant la seule voix disponible, quasiment plus de réponses des administrations, les difficultés qui s'accumulent, et petit à petit, le désespoir qui pointe.

L'accès au droit est un long parcours, déjà semé d'embûches, qui nécessite une force intérieure immense. Il faut mettre en mots, se souvenir, prouver, revenir sur le passé, réunir des papiers, autant d'étapes nécessaires mais éprouvantes qui s'ajoutent aux urgences à régler.

En mettant à distance tous rapports humains, en ralentissant – ou stoppant – les processus en cours, la crise sanitaire a fragilisé les personnes et leurs parcours. Certains se sont isolés, découragés par le manque d'informations et de perspectives, d'autres se sont retrouvés en retard dans leurs démarches, mettant en péril leur vie, d'autres encore ont tout arrêté, le souffle coupé, pendant plusieurs mois.

Ce n'est pas une découverte : les plus fragiles sont toujours ceux qui trinquent en premier. Une fois de plus, cette période l'a prouvé. Mais la crise a aussi révélé la nécessité, non pas du travail de Droits d'urgence, déjà avéré, mais de la façon dont les juristes le mettent en pratique : en présentiel, dans le lien, avec les personnes et là où sont leurs besoins.

À travers différents points de vue, ce dossier a pour ambition de refléter ces deux réalités : l'urgence, et la nécessité d'être là •

Alice Babin *est journaliste indépendante et auteure. Elle écrit des portraits au long cours, des histoires de vie, et produit notamment des documentaires pour la radio.*

FOCUS CRISE SANITAIRE

[FRACTURE NUMÉRIQUE]

« Aujourd'hui, l'accompagnement numérique est complémentaire de notre travail juridique »

La crise sanitaire a révélé l'immense importance prise par le numérique. Pour accéder à ses droits, aujourd'hui, il faut être outillé (ordinateur, imprimante, scanner…), maîtriser les technologies et naviguer sur internet, entre comptes personnels et plateformes nationales. Depuis plusieurs années déjà, Droits d'urgence alerte sur le lien entre fracture numérique et accès au droit, et tente de s'adapter pour pouvoir accompagner ses usagers.

Entretien avec Anne Rohmer, coordinatrice du PAD-13e, spécialisé sur la question de l'inclusion numérique.

À quand remontent les premières problématiques liées à la fracture numérique au PAD-13e ?

Ces questions ont émergé à partir de 2011-2012. Nous étions confrontés à un public âgé, souvent migrant, qui comprend difficilement la culture administrative française. Lorsque l'on ajoute à ce contexte-là la dématérialisation des procédures qui débutait alors, nous avons vite constaté que ces mêmes personnes se heurtaient à un double obstacle : non seulement elles avaient un problème à régler (une demande de retraite, une perte de permis de conduire, une demande d'aide juridictionnelle), mais en plus elles n'avaient pas accès aux services publics leur permettant d'agir, puisque tout ou presque se faisait en ligne.

Les gens avaient de plus en plus un téléphone portable mais sans accès à internet, ou bien sans savoir que l'on pouvait y faire des démarches. Et chez eux, ils n'ont la plupart de temps rien pour imprimer ou scanner un document.

À cette période, l'association Sciences technologie société (ASTS), le service social et le PAD ont lancé des rencontres sur ces questions pour travailler ensemble, puis former des usagers. Vers 2016, ces échanges ont donné lieu à la création d'un réseau d'inclusion numérique. Nous échangions entre professionnels sur les évolutions en cours et étions en veille pour suivre les innovations des sites internet et accompagner les usagers au mieux.

En mars 2019, nous avons inauguré au PAD une permanence d'aide aux démarches en ligne avec le Point d'information et de médiation multi-services de Paris (PIMMS), labellisé France Service en 2020. La fracture numérique constitue en toute évidence un frein à l'accès au droit. Aujourd'hui, l'accompagnement numérique est complémentaire de notre travail juridique. Ces deux dispositifs combinés apportent de vraies solutions aux usagers à l'heure où les services administratifs, tels que la CNAV, les préfectures (…) dématérialisent leurs procédures.

Qu'avez-vous observé cette année, marquée par la crise sanitaire, où certaines démarches en ligne étaient bloquées ?

Entre avril et mi-juin 2020, les services n'étaient pas ouverts, ou fortement ralentis. Il était impossible d'actualiser une situation, de trouver un formulaire ou d'avoir quelqu'un au téléphone. Certains usagers étaient très inquiets : ils attendaient un versement, un renouvellement de titre de séjour qui arrivait à expiration… Nous faisions le lien au téléphone, et parfois en permanence lorsque le cas le nécessitait, mais nous étions nous-mêmes assez perdus. Nous n'avions aucune information précise.

Cela dit, l'accueil du PAD a connu une explosion de sa fréquentation pendant le deuxième confinement : habituellement,

nous recevons entre 60 et 80 personnes par jour. Pendant la période de confinement, 20 à 30 personnes de plus nous ont sollicités : par mail, par téléphone ou en frappant à la porte.

Les personnes les plus vulnérables ont-elles fait appel à vous ?

Non, justement. Ce qui a été frappant, c'est que nous avons vu beaucoup de nouvelles personnes, de nouveaux profils. Pour la plupart, ils étaient orientés par la mairie d'arrondissement et par internet. Les publics les plus précaires qui avaient coutume de fréquenter notre structure, orientés par exemple par le Samusocial, les CHRS, ont par contre complètement disparu pendant le premier confinement. Ces usagers se sont retrouvés tellement dépassés, dans une situation de vide et d'isolement, qu'ils ont d'une certaine façon abandonné les démarches qu'ils avaient pu entamer. Nous avons constaté qu'un accompagnement en présentiel s'imposait pour ce public.

Puisqu'ils ne venaient plus, de nombreuses problématiques n'ont pas été réglées pendant la crise sanitaire, et continueront donc à courir sur 2021, peut-être même sur 2022. Les conséquences de la crise vont s'étendre sur le long terme •

FOCUS CRISE SANITAIRE

[LE PRÉSENTIEL]

« Au téléphone, c'est sûr, je n'aurais pas compris. »

Karim Nkounkou Siassia,
coordinateur du PAD-18e

« Crise sanitaire", "gestes barrières", autant de locutions désormais familières. Leur conjugaison au PAD-18e : une affiche pour indiquer aux usagers que nous recevons uniquement ceux qui ont, au préalable, pris rendez-vous au standard sinon par mail. Comme dans tous les services publics finalement, mais un peu moins qu'ailleurs car au gré des circonstances, nous ouvrons la porte, recevons à l'entrée de la structure, voire à l'intérieur.

Ce matin-là, c'est d'un pas décidé que cette dame mène Monsieur en fauteuil roulant jusqu'à la porte. Persuadé qu'il a rendez-vous, je vais ouvrir. Que nenni. Ce qui amène Monsieur : la retraite. Déjà, avant la crise sanitaire, nombreuses étaient les personnes qui venaient solliciter le délégué de la Défenseure des droits à cause des réponses trop rares de la CNAV – qui accueille si peu, et affiche des délais de traitement si longs depuis que les agences ont fermé.

Après examen minutieux de ses documents, j'explique à Monsieur que son dossier n'est pas finalisé et contacte pour lui une association qui pourra l'aider. Monsieur n'aura donc pas rendez-vous avec le délégué de la Défenseure des droits, mais son dossier avancera.

Au téléphone, je n'aurais pas compris ce qu'il fallait, c'est sûr. Je n'aurais pas su orienter Monsieur comme il faut. Heureusement, ce matin-là, "crise sanitaire" et "mesure barrière", j'ai ignoré. » •

FOCUS CRISE SANITAIRE

[VIOLENCES CONJUGALES]

« Je sens tout de suite qu'elle se radoucit. Elle me dit qu'elle est rassurée, et contente de me voir en vrai. »

Anne-Thalia Crespo,
référente violences conjugales

« C'est l'assistante sociale de Madame N. qui m'a contactée. C'était au mois de mars, au tout début du confinement. Nous venions d'ouvrir la ligne téléphonique du PAD-20e pour suivre les victimes pendant le confinement.

Madame N. est mariée depuis deux ans à un homme français, elle a trois enfants d'un autre mariage. Elle subit des violences depuis plus d'un an : verbales et physiques. Au moment où elle m'appelle, les dernières violences datent de quelques jours.

Il s'agit de violences du quotidien, des menaces, une pression permanente…

Quand l'assistante sociale me demande de recevoir Madame, elle me sollicite pour une demande de papiers et pour une demande d'hébergement d'urgence. En effet, en plus des violences qu'elle subit, Madame est en situation irrégulière.

Dans un premier temps, je reçois Madame en entretien téléphonique. Je remarque très vite qu'elle ne veut me parler que de sa situation administrative, pas de ses violences. J'ai beau insister : malgré le fait qu'un titre de séjour serait délivrable pour cause de violences conjugales, Madame ne souhaite pas du tout porter plainte. Je l'invite à réfléchir, et à me recontacter.

Quelques semaines plus tard, Madame me rappelle : Monsieur lui interdit de toucher à la nourriture qu'il achète, même pour son fils de 3 ans, et menace de la mettre dehors.

Enfin, elle parle, m'en dit plus qu'au précédent appel.

Je mets en place une demande d'aide financière d'urgence, ainsi que de colis alimentaires pour qu'elle puisse se nourrir.

Madame veut quitter le domicile, et demande un hébergement d'urgence.

L'ennui, c'est que s'il y a hébergement d'urgence, il y a rupture de vie commune et donc plus de titre de séjour envisageable. J'ai beau lui expliquer que ce qu'elle subit, ce sont des violences, qu'il faut porter plainte, que c'est la seule façon de faire avancer sa situation administrative, Madame n'entend pas. Au téléphone, elle est complètement fermée.

Je fais un point avec l'assistante sociale pour lui expliquer combien l'absence de dénonciation des faits peut nuire au dossier de Madame. À ce moment, je me pose aussi la question de ma responsabilité dans cette situation : si on ne l'héberge pas, elle retourne dans un cycle de violences, mais si on la place en hébergement d'urgence, sa situation administrative est bloquée. C'est un moment très difficile.

L'assistante sociale, qui a déjà rencontré Madame physiquement, parvient à lui expliquer la situation. Un lien de confiance est installé entre elles, contrairement à moi qu'elle n'a jamais vu. Mais Madame hésite, un pas en avant, un pas en arrière. À l'autre bout du fil, je la sens très troublée, perdue. Elle m'appelle plusieurs fois par jour, mais rien n'y fait. Madame ne veut pas porter plainte pour violences conjugales.

En décembre, c'est-à-dire près de dix mois après nos premiers contacts, l'assistante sociale m'appelle au secours : Madame a reçu une obligation de quitter le territoire français, et Monsieur la menace de divorcer.

La situation est urgente, et là, comme le contexte sanitaire le permet, je vais enfin recevoir Madame en présentiel, pour la première fois.

Lors de notre rendez-vous au PAD-20e, je sens tout de suite qu'elle s'apaise. Elle me dit qu'elle est rassurée, et contente de me

voir en vrai. En fait, j'ai la sensation de la rencontrer pour la première fois.

En lui parlant, je parviens à lui expliquer tous les enjeux, et la persuade enfin de porter plainte. Nous mettons en place une demande d'aide juridictionnelle, préparons ensemble son dossier pour la préfecture. Je l'accompagne dans son dépôt de plainte… Elle parvient enfin à développer et préciser son histoire, à parler…

Le 28 avril 2021, je fais la demande de titre de séjour couplée à la plainte relative aux violences conjugales. L'enjeu est immense, elle est inquiète, moi aussi d'ailleurs, mais je sens que j'ai gagné sa confiance.

Le 19 mai 2021, nous sommes reçues à la préfecture. Madame en ressort avec un récépissé de six mois qui l'autorise à travailler. Elle recevra son titre de séjour un mois plus tard. Pour elle, c'est une nouvelle vie qui commence, enfin. Le téléphone n'aurait jamais pu nous amener si loin dans le processus. » •

« En raison de la pandémie, les préfectures ont bloqué tout accès aux guichets pendant plusieurs mois. Leur réouverture s'est accompagnée d'une dématérialisation de certains services. »

Olivia Legin-Jonas,
juriste des Relais d'accès au droit, intervenante au PAD Jeunes

« Au téléphone, je n'aurais pas compris ce qu'il fallait, c'est sûr. Je n'aurais pas su orienter Monsieur comme il faut. Heureusement, ce matin-là, "crise sanitaire" et "mesure barrière", j'ai ignoré. »

Karim Nkounkou Siassia,
coordinateur du PAD-18e

FOCUS CRISE SANITAIRE

[SANTÉ MENTALE]

« Les émotions ne passent pas toutes à travers un téléphone »

Sixtine Leurent,
juriste du dispositif Accès au Droit et Santé Mentale

« Lors du premier confinement, nous avons pu maintenir partiellement notre activité en la réorganisant autrement. Alors que tout fermait, nous avons souhaité montrer aux assistantes sociales des hôpitaux psychiatriques et aux usagers que nous étions présentes, toujours disposées à les aider.

Nous avons répondu à leurs questions, avons réalisé des entretiens par téléphone avec l'usager et l'assistante sociale. Nous avons effectué les commissions techniques, avec médecins et assistantes sociales, comme d'habitude, ou presque, via des conférences téléphoniques. Une veille juridique spécifique au contexte sanitaire a été mise en place par la stagiaire du dispositif.

Malgré toutes ces adaptations pour nous permettre de ne laisser personne sur le côté, nous n'avons bien entendu pas exercé notre métier comme le reste de l'année.

D'abord, nous avions moins de situations que d'habitude : les assistantes sociales géraient surtout les urgences.

Ensuite, avec la distance, nous avions une vision moins précise et subtile des problématiques des usagers que nous accompagnions. Et au-delà du problème juridique, les émotions ne passent pas toutes à travers un téléphone. Plusieurs fois, après des annonces, le silence à l'autre bout du fil était long, éprouvant. Est-ce que la personne comprend ce que je lui dis ? Comment reçoit-elle la nouvelle ? Nous avions moins accès aux usagers et il était donc plus difficile de garantir une humanité dans nos liens.

À l'annonce du deuxième confinement, ce fût un grand soulagement d'apprendre que nous pouvions continuer les entretiens en présentiel. De mon côté, j'aurais mal vécu le fait d'être de nouveau coupée des usagers et des partenaires. »

FOCUS CRISE SANITAIRE

[PRISON]

« Bon nombre de détenus ont été exclus des systèmes mis en place… »

Julie Guillot,
juriste coordinatrice du PAD au centre pénitentiaire Paris-La Santé

« La crise sanitaire a eu un impact très fort sur l'accès au droit des personnes détenues et sur leurs conditions de détention. En plus de la situation d'enfermement pénal, elles ont été totalement coupées de la société, ce qui a renforcé les ruptures de droits souvent préexistantes à l'incarcération.

Étant enfermés, les détenus ont besoin d'une personne, pour faire le lien avec les services et administrations extérieurs, afin de les aider à préparer leur réinsertion. Or, du 16 mars au 15 juin 2020, le PAD n'a pas été autorisé à fonctionner directement en détention en raison du confinement national.

Pendant cette période, une permanence courrier a pu être maintenue pour préserver l'accès au droit. Le secrétariat du service pénitentiaire d'insertion et de probation scannait les courriers pour les envoyer à la juriste par mail, la juriste rédigeait les réponses qu'elle adressait également par mail au secrétariat. Ce dernier se chargeait alors de les envoyer aux détenus. Sans cette collaboration, l'activité du PAD n'aurait pas pu être maintenue.

Néanmoins, si tous les détenus ont été touchés par cette crise, si tous les suivis de Droits d'urgence ont été directement impactés par l'arrêt des démarches, reste que les crises excluent toujours les plus isolés : ici, ceux ne sachant ni lire ni écrire, et les étrangers en situation irrégulière qui ne pouvaient pas bénéficier des aménagements de peines faute de logement ou d'hébergement. En effet, nous avons observé qu'un bon nombre de détenus avait été exclu des systèmes mis en place, ceux-là ne pouvant en aucun cas contacter le PAD par écrit, ni comprendre d'éventuelles réponses.

Aussi, pour continuer notre mission de lutte contre l'exclusion, nous pensons qu'il serait opportun d'ouvrir un numéro téléphonique (numéro vert) afin que tous les détenus puissent joindre le PAD depuis leur téléphone fixe en cellule. Ainsi, ils disposeraient d'un accès gratuit à une aide juridique, même ceux ne sachant ni lire ni écrire. Ces positions ont été maintes fois défendues par diverses instances de défense des droits, notamment par le contrôleur général des lieux de privation de liberté. »

FOCUS CRISE SANITAIRE

[DROIT DU TRAVAIL]

« Les règles protectrices du droit du travail ont, dans de très nombreux cas, été tout bonnement écartées »

Mohamed Sellame, *juriste des Relais d'accès au droit*

« La crise sanitaire a fortement impacté les relations de travail entre salariés et employeurs. Les règles protectrices du droit du travail ont, dans de très nombreux cas, été tout bonnement écartées : convocation sans entretien préalable, licenciement par téléphone, non rémunération des heures supplémentaires, motif de licenciement fallacieux, absence de cause économique avérée de licenciement, rupture abusives de période d'essai, cumul d'activité et chômage partiel dans la même société… Voici deux cas types rencontrés durant cette période :

• Ouvrier du bâtiment, Monsieur a une expérience de plus de 15 ans dans une petite entreprise de travaux publics. Depuis le premier confinement, il subit la tyrannie de son employeur qui le prive de la totalité de son salaire de la matinée en cas de retard de quelques minutes.

Devant les réclamations du salarié qui fait valoir que l'amputation d'une partie de sa rémunération est illégale, l'employeur répond que compte tenu de la crise sanitaire et du retard pris dans l'avancement des travaux pour cause de confinement, de couvre-feu et de salariés malades de la Covid-19 et en arrêt de travail, il est contraint d'agir ainsi.

D'un salaire de 2 300 euros net, Monsieur passe ainsi à une rémunération nette mensuelle de 1 200 euros et ne peut plus faire face à ses charges du quotidien.

Sur conseil du juriste, le salarié saisit le Conseil des prud'hommes pour réclamer la résolution judiciaire de son contrat de travail. Un rappel de salaire lui sera par la suite attribué, pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

• Madame est salariée en CDI, de statut cadre, débauchée d'une entreprise basée à Dubaï pour venir travailler en France. Son embauche est intervenue un mois avant la crise sanitaire, en février 2020. Au bout de six mois d'activité, son contrat de travail est soudainement rompu. Le prétexte de l'employeur : sa période d'essai n'allait, à son avis, pas être assez concluante.

Du jour au lendemain, Madame est plongée dans une situation de précarité, celle-ci ayant tout quitté pour la société basée en France et bénéficiant d'un logement de fonction qu'elle doit désormais quitter.

Selon une jurisprudence constante de la chambre sociale de la Cour de cassation, la période d'essai n'a pour unique fonction que la vérification de "l'employabilité", c'est-à-dire l'adéquation du profil professionnel du salarié au poste et à l'emploi proposé. Or ici, Madame se voit rompre sa période d'essai pour cause de crise sanitaire, la crise sanitaire et le confinement n'étant pas à eux seuls une cause de rupture de période d'essai.

Madame a saisi le Conseil des prud'hommes pour obtenir réparation de l'ensemble de ses préjudices. » •

FOCUS CRISE SANITAIRE

[LES JEUNES DANS LA CRISE]

« Il risque d'être contraint d'arrêter son parcours étudiant »

Olivia Legin-Jonas, *juriste des Relais d'accès au droit, intervenante au PAD Jeunes*

« Pendant la crise sanitaire, l'accès aux services publics, et plus particulièrement aux préfectures, s'est dégradé. En effet, en raison de la pandémie, les préfectures ont bloqué tout accès aux guichets pendant plusieurs mois. Leur réouverture s'est accompagnée d'une dématérialisation de certains services, tels que la prise de rendez-vous par internet pour déposer un dossier de demande d'admission exceptionnelle au séjour, services qui se sont avérés inaccessibles.

La situation de Monsieur S., 22 ans, que j'ai accompagné pendant toute cette période, illustre bien ce problème.

Monsieur S. est en situation irrégulière. Il réside à Bobigny avec toute sa famille, ses parents détiennent chacun un titre de séjour, et ses sœurs, arrivées plus tôt que lui sur le territoire, sont françaises. Monsieur S. est un étudiant très sérieux, assidu, scolarisé depuis son entrée sur le territoire.

Peu avant mars 2020, Monsieur S. a initié un processus de régularisation de sa situation. Mais la crise sanitaire et les confinements successifs sont arrivés, et Monsieur S. n'est jamais parvenu à prendre rendez-vous en préfecture sur les plateformes prévues à cet effet. Il s'est connecté des centaines de fois, prenant des captures d'écran du même message qui s'affichait : "*Il n'existe plus de plage horaire libre pour votre demande de rendez-vous. Veuillez recommencer ultérieurement*". Nous avons contacté ensemble la préfecture à plusieurs reprises, par mail et par courrier recommandé, saisi un délégué du Défenseur des droits et même introduit une requête en référé auprès du tribunal de Montreuil… en vain.

Aujourd'hui, cela fait plus d'un an que Monsieur S. se bat, juste pour obtenir un rendez-vous en préfecture, pour un titre que nous sommes convaincus qu'il obtiendra – compte tenu de l'importance de ses liens personnels et familiaux sur le territoire. Sa situation administrative est bloquée. Ne disposant pas de titre de séjour, il risque d'arrêter son parcours étudiant, n'étant pas autorisé à réaliser l'alternance exigée pour valider son diplôme. » •

CACHEZ CES ÉTRANGERS QUE LES PRÉFECTURES NE SAURAIENT RECEVOIR

La dématérialisation des procédures de demande de rendez-vous a été généralisée à la préfecture de police de Paris à la sortie du premier confinement, en juin 2020. Depuis Droits d'urgence accompagne des centaines de personnes qui tentent, en vain, d'obtenir un rendez-vous à la préfecture de police de Paris en se connectant plusieurs fois par jour sur le site de la préfecture. L'équipe de salariés de Droits d'urgence, avec le soutien d'avocats bénévoles, a mis en place un contentieux de masse (référés devant le tribunal administratif de Paris). Ainsi, l'association a engagé une centaine de recours, très largement gagnés. Désormais, elle le fait également avec un collectif d'associations (Gisti, Cimade, Association pour le droit des étrangers, Réseau éducation sans frontières, Secours catholique, etc.).

Déclaration universelle des droits de l'Homme

ART. 14

DEVANT LA PERSÉCUTION, TOUTE PERSONNE [N'] A [PAS] LE DROIT DE CHERCHER ASILE ET DE BÉNÉFICIER DE L'ASILE EN D'AUTRES PAYS.

L'ACCÈS AU DROIT MOBILE

Parce que notre ADN, c'est « aller vers » les personnes en situation d'exclusion, nous avons choisi de nous déplacer dans les lieux d'exclusion pour aider au plus près les personnes vulnérables, là où le droit a reculé, a laissé la place à la misère et à l'exclusion. C'est pourquoi mobilité et compétences juridiques généralistes caractérisent l'action des équipes de Droits d'urgence.

LES RELAIS D'ACCÈS AU DROIT

Depuis 1997, mobilité et compétences juridiques généralistes caractérisent l'action des juristes des Relais d'accès au droit : aller vers les publics démunis, aller là où est le besoin et réparer les ruptures de droit. Parce que les plus pauvres ne méritent pas de pauvres droits, nos juristes se déplacent chaque semaine de structures en structures, s'adaptent à chaque public rencontré (personnes au chômage, jeunes, âgées, toxicomanes, sans-abri, prostituées, victimes de violences, de traites des êtres humains, sortantes de prison, demandeuses d'asile…) et traitent toutes problématiques juridiques (droit des étrangers, droit de la famille, droit du logement, droit du travail…) pour éviter que les pertes de droits ne s'enchaînent.

LES JURISTES DES RELAIS D'ACCÈS AU DROIT :

- permettent à toute personne en difficulté de connaître ses droits et de les exercer ;
- sont un relais avec les acteurs de la lutte contre l'exclusion tels que les associations spécialisées, les travailleurs sociaux, les services de police, les professionnels du secteur médical et le milieu administratif et judiciaire.

BILAN

- **1 responsable + 1 assistante + 22 juristes généralistes**
- **23 532 personnes aidées**
- **7 289 permanences réalisées dans 60 lieux d'intervention**
- **5 sessions d'informations collectives**
- **22 accompagnements d'usagers dans les administrations**
- **31 contentieux pris en charge par des bénévoles**

LES PERMANENCES ASSOCIATIVES ASSURÉES PAR LES BÉNÉVOLES

Depuis 1995, l'association mobilise des bénévoles professionnels du droit pour aller à la rencontre des personnes exclues en implantant des permanences d'information et d'accompagnement juridique et administratif dans les lieux gérés par des partenaires associatifs et institutionnels (centres d'accueil, centres d'hébergement, hôpitaux).

L'intervention des bénévoles, professionnels du droit, dans ces permanences associatives est essentielle afin d'intervenir auprès des personnes les plus vulnérables.

Les bénévoles de Droits d'urgence, peuvent aussi et en liens étroits avec les salariés, participer à des prises en charge contentieuses, des accompagnements, répondre à des questions juridiques, conseiller l'association sur une problématique juridique liée au fonctionnement ou au déploiement d'un dispositif.

BILAN

- **1 responsable vie associative + 2 juristes**
- **335 bénévoles, professionnels du droit, dont 77 réalisant des permanences**
- **453 personnes aidées**
- **99 permanences réalisées dans 3 lieux d'intervention : L'accueil de jour « Espace solidarité Ramey » du Secours Populaire (18e), l'accueil de jour « La Maison dans la rue-Bichat » d'Emmaüs Solidarité (10e) et le centre social de Belleville (20e).**

L'INTERVENTION DES CABINETS D'AVOCATS VOLONTAIRES (PRO BONO)

Depuis 2012, Droits d'urgence met en place et coordonne des permanences juridiques Pro Bono, assurées par une équipe d'avocats volontaires dans le cadre d'un accord de partenariat établi avec les cabinets.

Cet investissement humain et financier apporte un soutien pratique aux actions de Droits d'urgence et répond en même temps aux professions de foi essentielles au travail d'avocat, que sont, le désintéressement et la solidarité.

LES GRANDS AXES DE NOTRE PARTENARIAT PRO BONO

- Participation des avocats aux permanences juridiques d'accès au droit au sein de structures d'urgence sociale.
- Prise en charge de dossiers contentieux en lien avec les juristes de Droits d'urgence.
- Suivi de formations délivrées dans les domaines de droit rencontrés en permanence pour l'accompagnement d'un public spécifique.
- Assistance du cabinet sur les sujets propres à l'association.

BILAN

- **1 responsable vie associative + 1 juriste coordinatrice**
- **4 cabinets d'avocats : Latham & Watkins, Ashurst, Bredin Prat et Orrick**
- **124 personnes aidées**
- **35 permanences juridiques réalisées par les avocats Pro Bono dans 4 lieux d'intervention : L'hôpital Lariboisière-Fernand Widal (10e), le CHU Goncourt (10e), le CHU Coustou (18e) d'Emmaüs solidarité, et la Cité du Refuge-Centre Espoir (13e) de la fondation de l'Armée du Salut.**
- **1 accompagnement sur la mise en conformité RGPD de la plateforme DroitDirect.fr**
- **Participation à la « European Pro Bono Week » organisée du 23 au 27 novembre 2020 par PILnet**

PAROLES DE BÉNÉVOLES

Droits d'urgence est forte d'un réseau de 335 bénévoles professionnels du droit, juristes ou avocats, qui interviennent en support des activités de l'association.

Fadila,
directrice gouvernance, 44 ans

« Au début de la crise sanitaire, j'ai quitté mon emploi. Après des années en tant que responsable juridique, j'avais un peu plus de temps, et je cherchais à m'engager sur le terrain, voir des gens, les aider, agir concrètement. Je voulais redonner un sens à ma trajectoire intellectuelle et professionnelle.

À Droits d'urgence, les gens mouillent la chemise. Les demandes sont urgentes, les personnes que nous recevons ont besoin de nous, ici, maintenant, et cette nécessité là m'a tout de suite motivée.

Juriste de profession, je suis bénévole à l'accueil du Bus de la Solidarité, c'est-à-dire que j'accueille les gens, je les écoute, je démêle leur problématique avec eux, et si besoin, je les oriente vers un avocat. C'est une mission qui paraît simple, qui ne correspond pas à mes qualifications professionnelles, mais qui me parle humainement parlant. Être présente, à l'écoute, prendre du temps pour eux, un sourire, un premier contact rassurant me permet d'apporter, modestement, une pierre à l'édifice de la solidarité. Aujourd'hui je travaille de nouveau, mais je fais en sorte de pouvoir combiner les deux. Il faut bien sûr s'organiser un peu, mais cela se fait, et surtout cela vaut le coup ! »

Solal,
avocat en droit des étrangers, 36 ans

« J'étais étudiant en droit lors de ma première expérience en tant que bénévole à Droits d'urgence. C'était en 2008, je tenais quelques permanences à l'hôpital Saint-Antoine. C'est là que j'ai rencontré les premières demandes en droit des étrangers et droit d'asile, et que j'ai commencé à me spécialiser. Je ne voulais pas faire de droit public des affaires dans une grosse structure. Déjà, je me considérais comme un avocat engagé, militant.

Aujourd'hui, j'interviens de deux façons pour l'association : à travers des formations auprès d'avocats qui ne connaissent pas ces sujets, mais aussi à travers des dossiers d'usagers que j'accompagne : solidifier le dossier, plaider, accompagner la personne tout au long de la procédure.

Ce qui m'anime au quotidien, dans mon métier comme dans mon travail de bénévole, c'est de pouvoir aider un maximum de gens en rendant le droit le plus accessible possible. Aujourd'hui, beaucoup d'étrangers ne connaissent pas leurs droits et voient par conséquent ces droits bafoués. Mon rôle est donc de les aider, et de les protéger en préservant leurs droits. »

Solène,
juriste DPO au sein d'un groupe international spécialisé dans la maîtrise des risques, 28 ans

« Il y a un an, je me suis engagée en tant que bénévole chez Droits d'urgence. C'était juste avant le début de l'épidémie, je cherchais une association où intervenir sur des thématiques relatives aux droits de l'homme, avec une sérieuse volonté d'aider toutes personnes avec mes compétences. Bien sûr, dans mon travail de tous les jours, je suis amenée à donner des conseils juridiques. Mais ce que nous traitons à Droits d'urgence concerne des thématiques à fort impact social.

J'interviens un à deux samedis matin par mois. Les personnes que j'accompagne sont majoritairement là pour des dossiers en droit des étrangers, demandes de titres de séjour, droit d'asile, demande de naturalisation, mais cela peut être aussi tous types de demandes d'aide juridique et administrative.

Ces permanences sont indispensables puisqu'il est question d'aider des personnes en difficulté. Une simple permanence un samedi matin peut être essentielle ; elle aide les usagers à vivre plus sereinement, et si le dossier avance bien, elle peut changer leur vie. »

BPS – PARTENARIAT BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ

L'opération « Barreau de Paris Solidarité » a été initiée et organisée en 2003 par le Barreau de Paris en partenariat avec Droits d'urgence et la Ville de Paris. Elle a pour objectif d'apporter aux habitants des quartiers populaires et zones périphériques de Paris des consultations juridiques gratuites itinérantes à bord du « Bus de la Solidarité ». En parallèle des permanences juridiques associatives mises en place avec l'Armée du Salut, Médecins du Monde et Aurore complètent l'offre de soutien social et/ou médical offert aux personnes en situation de précarité. Une juriste de Droits d'urgence est en charge du partenariat.

BILAN

- **1 juriste coordinatrice**
- **2 stagiaires**
- **347 bénévoles du Barreau de Paris – 15 bénévoles de l'association Droits d'urgence, 5 bénévoles New York Bar (LLM)**
- **2 856 personnes aidées**
- **166 permanences dans 8 lieux d'intervention (5 lieux de stationnements du Bus – Centre d'accueil, d'orientation et d'accompagnement Médecins du Monde (12e), Résidence maternelle les Lilas de la fondation de l'Armée du Salut (19e) et la villa Cœur de Femmes de l'association Aurore (18e).**

LA PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE À L'ESPACE SOLIDARITÉ HABITAT

L'Espace Solidarité Habitat de la fondation Abbé Pierre est une structure d'accès au droit créée en 2001 et basée dans le XXe arrondissement de Paris. Elle est destinée aux personnes confrontées à des problèmes de logement (expulsions, insalubrité…). En partenariat avec la fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, Droits d'urgence y assure une permanence téléphonique d'information et d'orientation.

BILAN

- **2 juristes**
- **349 entretiens téléphoniques**
- **59 permanences**

ADSM – ACCÈS AU DROIT ET SANTÉ MENTALE

L'idée d'un dispositif spécifique pour les personnes souffrantes de troubles psychiques et psychiatriques est née d'une réflexion entre Droits d'urgence et des professionnels sociaux et médicaux d'établissements psychiatriques. Des constats ont été faits : les personnes souffrant de troubles psychiques ou psychiatriques sont souvent perdues face au droit et aux questions juridiques, et les professionnels démunis face à la complexité des situations. Le dispositif ADSM a finalement vu le jour en 2009, et rassemble aujourd'hui le Groupement hospitalier universitaire Paris Psychiatrie et Neurosciences et l'Association de santé mentale du XIIIe et comme établissements psychiatriques partenaires.

COMMENT ET POURQUOI FAIT-ON APPEL À CE DISPOSITIF ?

- Les personnes accompagnées ne saisissent pas directement les juristes du dispositif. La situation de l'usager est d'abord étudiée lors de réunions mensuelles entre travailleurs médicaux, sociaux et juristes. Afin que les professionnels puissent réellement travailler ensemble et suivre la personne main dans la main, la juriste rencontre ensuite l'usager, toujours accompagné de son référent social.
- La durée de l'accompagnement varie : plus qu'un simple échange d'information, l'accompagnement s'installe souvent dans la durée ; les juristes suivent parfois des personnes pendant près de dix ans, l'intérêt de ce dispositif étant de permettre cet accompagnement « au long cours » qui s'adapte à l'évolution de la situation médicale et sociale de la personne.

BILAN

- **3 juristes dont 1 coordinatrice (sur 2 ETP)**
- **1 stagiaire**
- **144 personnes reçues dans le cadre d'un suivi**
- **242 entretiens menés dans 60 lieux d'intervention au sein du GHU et ASM 13**
- **161 situations évaluées en commissions techniques**
- **257 réponses apportées par mail ou téléphone aux professionnel·le·s**

L'ACCÈS AU DROIT DANS LES LIEUX DÉDIÉS

Être présent dans un environnement où la précarité et l'exclusion sont dominantes, dans un lieu repéré des habitants d'un quartier ou des détenus pour le cas des prisons.

Notre travail, c'est d'accueillir et faire de l'autre un sujet de droit, le rendre visible, lui redonner une place de citoyen.

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT DANS PARIS

Les Points d'accès au droit de la Ville de Paris sont des lieux d'accueil gratuits et permanents permettant à chaque personne d'avoir accès à une information de proximité sur ses droits et devoirs et de bénéficier d'une aide dans ses démarches lorsqu'elle est confrontée à des problèmes juridiques ou administratifs. Les Points d'accès au droit des XIIIe, XVIIIe et XXe arrondissements de Paris sont gérés par Droits d'urgence dans le cadre de marchés de services publics conclus avec la Ville de Paris, en collaboration avec un réseau d'associations partenaires présentes sur place selon les jours (L'Adil, la LDH, Crésus, les délégués du Défenseur des Droits…).

BILAN

- **3 coordinateurs + 6 chargés d'accueil juridique et social**
- **40 849 personnes reçues, informées et accompagnées**
- **2 175 permanences réalisées**

MJD – MAISONS DE JUSTICE ET DU DROIT

Placées sous l'autorité conjointe du président du Tribunal de grande instance de Paris et du procureur de la République, les maisons de la justice et du droit accueillent deux types d'activité : une offre d'information et de consultation juridique à la population et des activités judiciaires de proximité, qui consistent en des convocations d'auteurs d'infractions et des suivis de mesure ordonnés par l'institution judiciaire.

Elles assurent également une présence judiciaire de proximité qui permet le règlement de la petite délinquance par le biais des mesures alternatives aux poursuites et concourent ainsi à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. La ville de Paris en compte trois, situées dans les Xe, XVe et XVIIe arrondissements.

En 2020, Droits d'urgence a mis à disposition deux chargés d'accueil juridique et social au sein des MJD Nord-Ouest et MJD Sud. Ils accueillent, informent et orientent les personnes reçues.

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT EN CENTRE PÉNITENTIAIRE

Droits d'urgence intervient en milieu pénitentiaire depuis 1999 : d'abord avec les commissions techniques de la maison d'arrêt de Paris-La Santé, ensuite avec la création du PAD du centre pénitentiaire de Fresnes en 2004 et celui de la maison d'arrêt de Paris-La Santé en 2005.

L'OBJECTIF :

- Permettre aux personnes en situation d'exclusion condamnées et détenues de bénéficier d'un accès effectif au droit et de favoriser ainsi leur maintien ou leur réinsertion dans la société.

Les personnes détenues peuvent saisir le PAD directement par courrier interne ou peuvent faire l'objet de signalements de la part du SPIP et de tout autre intervenant du centre pénitentiaire (UCSA, SMPR, personnel de surveillance, centre scolaire, Délégué du Défenseur des Droits, etc.).

LEUR INTERVENTION EST SOUMISE À DEUX CONDITIONS :

- **1.** que la demande ne relève pas de l'affaire pénale et pénitentiaire
- **2.** qu'aucun avocat n'assiste déjà la personne détenue pour la même demande

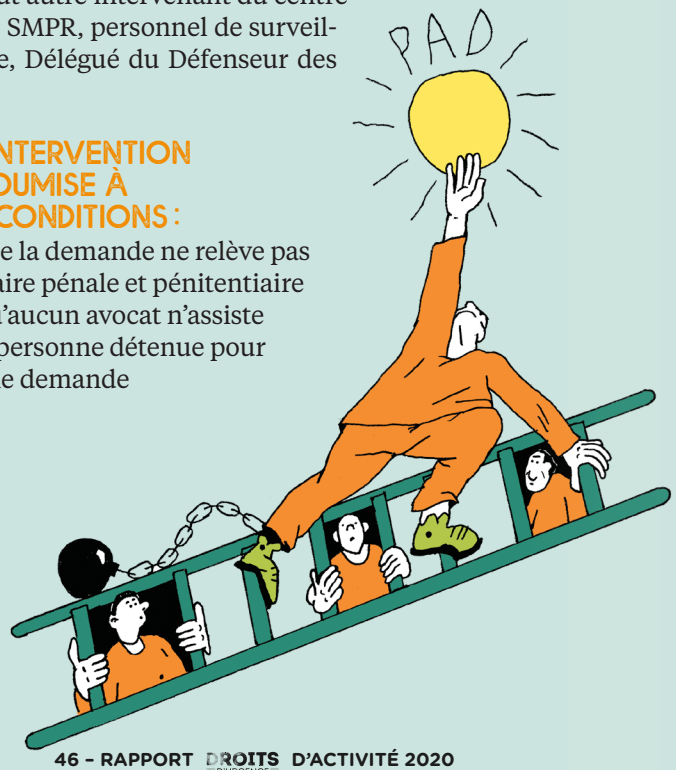

Le Point d'accès au droit au centre pénitentiaire de Fresnes

Créé à l'initiative du Conseil départemental d'accès au droit du Val-de-Marne le 1er mars 2004, le PAD du centre pénitentiaire de Fresnes est une permanence d'information et d'orientation juridiques gratuite à la disposition des personnes détenues, qui associe Droits d'urgence et le Barreau du Val-de-Marne.

BILAN

- **1 juriste-coordinatrice + 1 juriste à mi-temps + 1 stagiaire + 1 pôle d'avocats du Barreau du Val-de-Marne**
- **530 entretiens individuels**
- **169 permanences assurées dans 6 lieux d'intervention sur le domaine pénitentiaire**
- **170 personnes suivies par correspondance**
- **1 130 courriers reçus au PAD**
- **233 signalements de CPIP**

Le Point d'accès au droit au centre pénitentiaire de La Santé

Créé à l'initiative du Conseil départemental d'accès au droit de Paris en 2005, le PAD du centre pénitentiaire de Paris-La Santé est une permanence d'information et d'orientation juridiques gratuite à la disposition des personnes détenues (prévenues et condamnées) qui associe Droits d'urgence et le Barreau du Paris.

BILAN

- **1 juriste-coordinatrice + 1 stagiaire + 1 pôle avocat du Barreau de Paris**
- **548 entretiens individuels**
- **94 permanences assurées dans 2 lieux d'intervention sur le domaine pénitentiaire**
- **286 personnes suivies par correspondance**
- **1 659 sollicitations du PAD : 1 387 courriers de détenus,**
- **272 signalements de CPIP, 494 appels reçus par le PAD**

ZOOM

PORTRAITS D'USAGERS

NADIA, TAFIK ET LES AUTRES...

TEXTES PAR ALICE BABIN

PHOTOS PAR MARC MELKI

« RÉCIT D'USAGERS » : « DES VIES SUR LE FIL »

Tantôt allié quand il permet d'accéder à certains services et de débloquer des situations, tantôt ennemi quand il ne marche pas, ou requiert une connaissance trop poussée de l'outil, le smartphone est devenu un outil de communication central pour les personnes accompagnées par Droits d'urgence. Avec cette série de portraits, il s'agissait d'illustrer les ruptures vécues par les usagères et les usagers de l'association, en mettant en lumière le rôle fondamental du juriste et du droit dans leur trajectoire.

Marc Melki a choisi de faire poser ces personnes avec un texte résumant leur parcours, écrit sur une note de leur téléphone. Leur visage, leurs mains et leur écran, racontent comment Droits d'urgence leur a permis de retrouver *le droit d'être quelqu'un*.

Marc Melki *est photographe indépendant depuis plus de vingt ans. Il travaille pour la presse, le monde associatif, la communication, et est l'auteur d'actions photographiques, collectives et solidaires, tel que « Et si c'était vous ? » : un appel pour un hébergement digne et inconditionnel de toutes les personnes sans abri.*

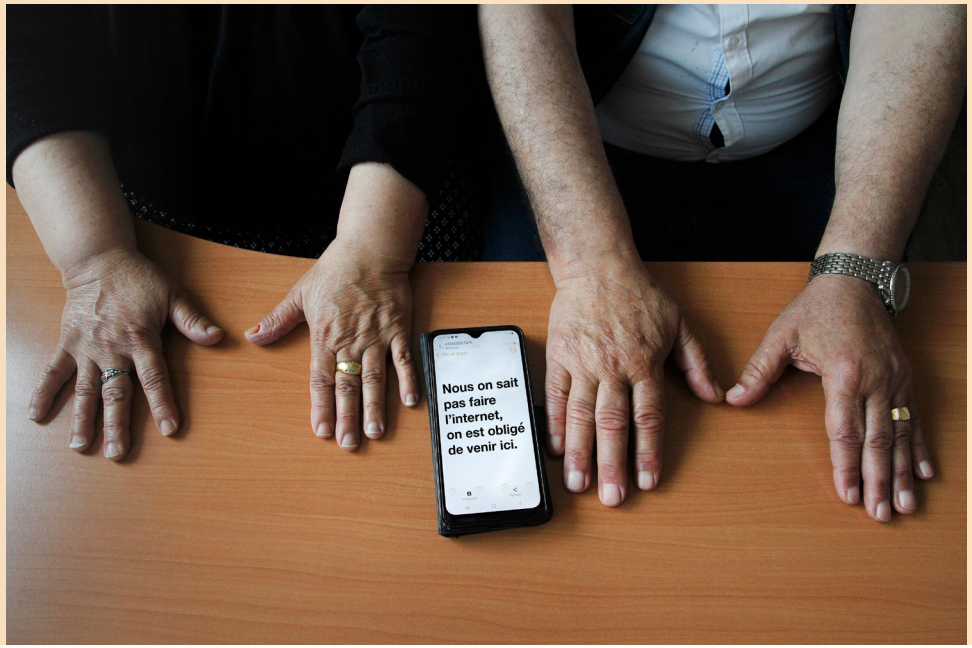

NADIA ET TAFIK

vivent dans le XIIIe arrondissement. C'est en se promenant, qu'ils ont découvert le Point d'accès au droit de leur quartier. Depuis 8 ans, Tafik se fait aider pour toutes ses démarches administratives. Ne sachant pas très bien lire et écrire le français, n'ayant ni ordinateur ni accès à internet chez lui, chaque courrier qu'il reçoit est pour lui une nouvelle difficulté à régler.

« Il y a beaucoup de problèmes dans la vie, tout est un problème ! » La carte de séjour de sa femme à renouveler, puis à récupérer, les feuilles de soins à remplir, scanner, et envoyer, les papiers à envoyer au consulat algérien, les demandes à faire sur le site de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, pour pouvoir percevoir sa retraite. *« Heureusement qu'il y a ici ! »*.
Avec sa femme, Tafik a plusieurs fois par an rendez-vous au PAD. Pour lui, cet endroit est un abri qui lui permet d'avancer sereinement.

ANAÏS

est venue au Point d'accès au droit du XIIIe arrondissement pour la première fois pendant le deuxième confinement, en octobre 2020.
Son titre de séjour avait expiré depuis le mois de mars, tout comme le document de circulation de son fils, bébé, et avec la crise sanitaire, la préfecture était fermée.
Elle était à bout de force.
Sans papiers en règle, elle se confrontait à une multitude d'obstacles et de blocages : elle ne pouvait pas retirer d'argent, peinait à faire ses courses et à nourrir son enfant… alors qu'elle travaille comme vendeuse dans un supermarché, elle a dû faire appel à des associations pour subvenir à ses besoins. *« J'allais couler. »*
À la suite de son rendez-vous avec un juriste du PAD, Anaïs a pu constituer un dossier complet, scanner son acte de naissance, sa pièce d'identité, ses justificatifs de domicile, faire les demandes nécessaires en ligne…
N'ayant ni ordinateur ni imprimante, ni scanner, elle n'aurait rien pu faire depuis chez elle.
En octobre 2020, Anaïs a déposé avec la juriste sa demande de renouvellement de titre de séjour à la préfecture, recevant en retour un récépissé lui permettant de reprendre une vie normale.
En mars 2021, c'est-à-dire un an après l'expiration de son titre, Anaïs a obtenu le renouvellement de son titre de séjour.
« Droit d'urgence a tout débloqué. »

ALBERT

a obtenu le statut de réfugié en 2002. Il s'est marié et a dû quitter la France suite à un problème de succession.
Il est alors incarcéré de 2012 à 2017 au Rwanda.
Il revient en France. Après plusieurs sollicitations, il obtient enfin une réponse de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides qui reconnaît son statut de réfugié.
Mais il est ensuite confronté à un véritable imbroglio administratif, la préfecture de police de Paris ne retrouve pas son dossier, elle refuse de renouveler son titre de séjour et lui demande d'établir une demande sur un autre fondement. Sa situation administrative étant bloquée, Albert se retrouve à la rue, ceci pendant trois ans.
Sa santé physique et mentale se dégrade.

En 2020, Albert rencontre Mathilde, juriste de Droits d'urgence, à l'espace solidarité insertion la halle Saint-Didier, dans le XVIe arrondissement. Elle lui conseille de continuer à faire valoir son droit au séjour en tant que réfugié. Elle envoie plusieurs courriers à la préfecture et finit par lui obtenir un rendez-vous en février 2021.
Finalement, la préfecture a retrouvé son dossier et renouvelé son titre de séjour. Albert a pu s'inscrire à Pôle Emploi, puis faire valoir ses droits à la retraite, mais surtout il a obtenu la reconnaissance de son statut de réfugié.

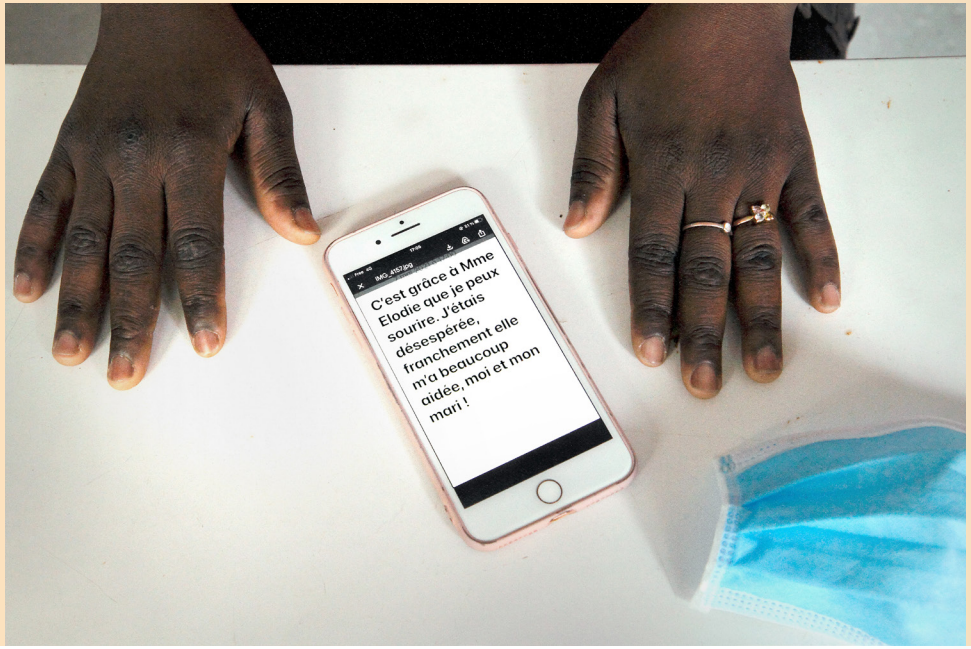

ADJA

est arrivée en France en avril 2015, elle avait 24 ans. Elle a rencontré son conjoint, reconnu réfugié, en 2016. Ensemble, ils ont eu deux enfants.
Son premier enfant étant atteint d'une malformation cardiaque, elle effectue dans un premier temps une demande de titre de séjour en tant que parent d'enfant malade. Sa demande est refusée et assortie d'une Obligation de quitter le territoire au motif que le traitement est disponible dans son pays d'origine, la Côte d'Ivoire. Mais en raison d'une erreur d'adresse, Adja ne reçoit jamais cette OQTF, et ne la conteste donc jamais. C'est à cette occasion qu'elle rencontre Élodie, juriste de Droits d'urgence, qui suit son dossier et évalue les perspectives. Dès 2020, elles constituent un dossier de titre de séjour en qualité de conjoint de réfugié. En raison du confinement et de la fermeture de la préfecture jusqu'au 15 juin 2020, Adja ne peut pas immédiatement déposer sa demande. Il lui est indiqué qu'elle doit prendre rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture de Paris. Mais, très vite, elle réalise qu'aucune plage horaire n'est disponible.
Élodie lui explique la marche à suivre : prendre des captures d'écran du site de la préfecture attestant de l'absence de plages horaires disponibles, quelle que soit l'heure du jour, ou de la nuit. Après des mois de captures d'écran, le tribunal administratif est saisi d'une requête en urgence pour obtenir un rendez-vous et donne raison à Adja fin janvier 2021, obligeant la préfecture à la convoquer dans un délai d'un mois. Le 8 février, Adja dépose son dossier ; le 31 mai, elle obtient son titre de séjour.
En ce moment, Élodie aide également Adja à déposer une demande d'asile pour sa fille âgée de 2 ans qui risque l'excision en cas de retour en Côte d'Ivoire. L'instruction du dossier est en cours.

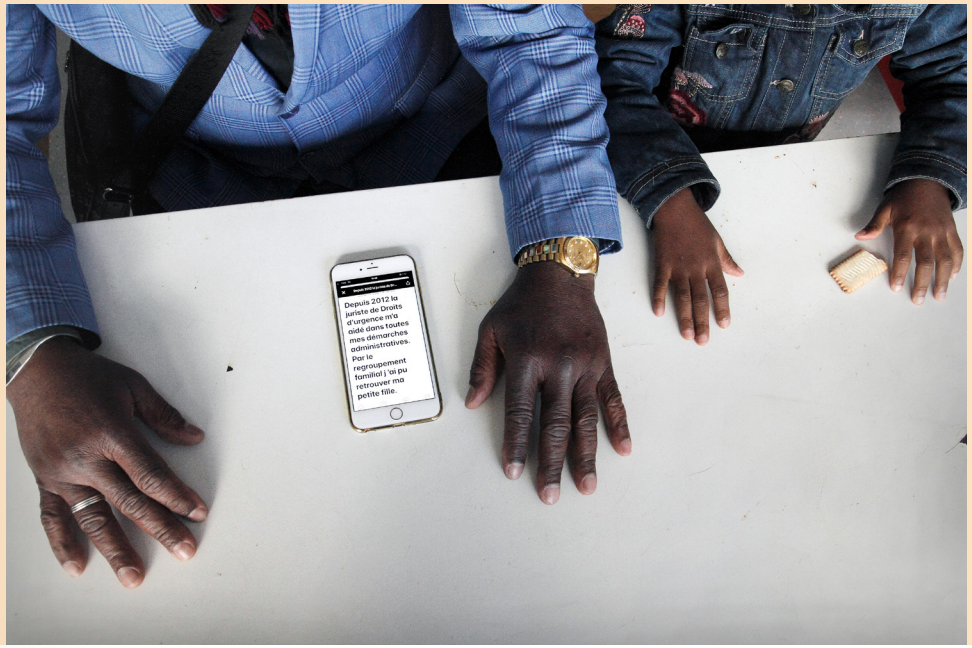

GEORGES

est arrivé en France pour rejoindre sa compagne qui avait obtenu l'asile. Il prend rapidement contact avec le Point d'accès au droit du XVIIIe arrondissement afin de se faire accompagner dans ses diverses démarches, en vue notamment de l'obtention de son titre de séjour.
Cécile, juriste de Droits d'urgence, le reçoit depuis maintenant plus de 10 ans, au PAD-18e, et l'aide à faire face aux difficultés administratives auxquelles il est confronté : en matière de droit au séjour, logement, famille, travail…
En 2020, Georges consulte à nouveau Cécile, devenue un repère. La préfecture de Paris vient alors de rejeter sa demande de regroupement familial, afin que sa fille de sept ans, demeurant en Côte d'Ivoire, le retrouve en France.

Cécile effectue un recours auprès de la préfecture ; sa situation n'a pas été examinée correctement par cette dernière. Aussi, elle fait valoir des éléments nouveaux apportés par Georges, et complète son dossier.
En mars 2021, Georges a gain de cause. La préfecture lui accorde le regroupement familial et sa fille obtient un visa pour venir en France. Elle est aujourd'hui inscrite à l'école et Georges pourra ainsi, entre autre, lui offrir l'éducation qu'il souhaite pour elle.

« VIVRE EN SOCIÉTÉ, C'EST AU PREMIER-CHEF VOIR SON EXISTENCE APPRÉHENDÉE DANS SA VÉRITÉ QUOTIDIENNE. DES VIES NON RACONTÉES SONT DES VIES DIMINUÉES, NIÉES, IMPLICITEMENT MÉPRISÉES. ÊTRE INVISIBLE – PUISQUE C'EST DE CELA QU'IL S'AGIT – A D'ABORD UN COÛT POUR LES INDIVIDUS EUX-MÊMES. »

Pierre Rosanvallon, historien et sociologue

ESSAI « LE PARLEMENT DES INVISIBLES »

L'ACCÈS AU DROIT, UN ENJEU À L'ÉCHELLE NATIONALE

Parce que notre ADN, c'est « travailler avec », nous pensons que l'aide aux personnes vulnérables se construit « ensemble ». Nous combinons nos savoir-faire, les transmettons aux forces vives agissant sur le terrain de la solidarité, nous contribuons à rassembler les compétences pour trouver les solutions les plus efficaces dans une volonté d'essaimage à l'échelle nationale.

L'ORGANISME DE FORMATION

Former, sensibiliser les acteurs sociaux et juridiques via notre organisme de formation

Transmettre des connaissances et partager des pratiques

Droits d'urgence forme chaque année des professionnels du champ social et juridique, des secteurs publics et privés, dans divers domaines juridiques. Les formations permettent aux différents acteurs d'appréhender le droit de manière pratique et de l'utiliser comme un véritable outil de travail dans l'aide à l'insertion des publics fragiles et ce dans une démarche de prise en charge globale juridico-administrative. Les programmes et devis des formations sont établis avec la structure selon les demandes et les besoins. L'association s'est adaptée en 2020 et a fait le choix de la visioconférence pour un certain nombre de formations.

BILAN

- **1 responsable formation**
- **300 personnes formées : travailleurs médico-sociaux, éducateurs et responsables de services sociaux**
- **24 formations dispensées (12 formations en présentiel et 12 en visio conférence)**
- **93 % de taux de satisfaction**

Organisme référencé sur DATADOCK et certifié QUALIOPI.
Contact : *mblaise@droitsdurgence.org*

LES RÉSEAUX

Acteur majeur de la lutte contre l'exclusion, Droits d'urgence participe à des groupes de réflexion interne et inter-associatifs, notamment à l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE), l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) et au Réseau national d'accès au droit et à la médiation (RENADEM) dont il est membre fondateur. Elle est signataire de la Charte nationale de l'accès au droit, conclue le 21 février 2017 avec le Ministère de la Justice et six associations nationales (ATD Quart-Monde, La Cimade, les Restos du cœur, la fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, le RENADEM). Elle est membre du conseil d'administration du CDAD de Paris, du Conseil d'administration des PIMMS de Paris, de l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux d'Île-de-France (URIOPSS), de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS). L'association est régulièrement associée aux débats parlementaires.

LA PLATEFORME DROITDIRECT.FR ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Droits d'urgence dispose d'une expérience de 15 années dans l'accueil et la prise en charge des victimes de violences conjugales au Point d'accès au droit du XXe arrondissement de Paris.

Créée par Droits d'urgence en 2017, la plateforme numérique DroitDirect.fr vise l'amélioration de l'accès au droit et de l'accompagnement des victimes de violences conjugales, par le biais d'une prise en charge pluridisciplinaire. Elle s'adresse avant tout aux victimes de violences conjugales, mais également aux proches et aux témoins qui souhaitent les aider.

DROITDIRECT.FR DISPOSE DE 3 FONCTIONNALITÉS PRINCIPALES

- Des fiches pratiques d'information (juridique, sociale et administrative) très accessibles ;
- Une cartographie des structures qui accompagnent les victimes de violences conjugales ;
- Un chatbot d'aide et d'orientation (24h/24 et 7j/7) permettant une orientation rapide vers des professionnels référents violences conjugales de proximité.

BILAN

En 2020, 1 390 victimes ont été reçues au PAD-20e, et donc une augmentation de 15 % par rapport à 2019. Le PAD-20e a mis en place en septembre 2020 une permanence hebdomadaire dédiée tenue par la référente violences conjugales.

L'expérimentation réussie dans le Pas-de-Calais s'est clôturée en février 2020. En mars, l'annonce du confinement et l'augmentation massive des signalements de violences conjugales qui s'en est suivie (+36 %) accélère les discussions entamées avec deux arrondissements parisiens, le XVIIIe et le XXe. La plateforme est donc lancée en avril dans ces deux territoires précurseurs.

1 chargée de projets
184 communes concernées
106 structures cartographiées
68 fiches d'information (juridique, sociale et administrative) vulgarisées publiées
32 professionnels référents violences conjugales identifiés
4 000 dossiers traités
13 700 visiteurs de la plateforme
100 % des victimes interrogées recommanderaient DroitDirect.fr à un proche
93 % des professionnels interrogés trouvent la plateforme complémentaire aux autres outils de travail dont ils disposent

Journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes

À l'occasion du 25-Novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites à l'égard des femmes, Droits d'urgence associé à l'association Led by Her et la mairie du XXe arrondissement de Paris, a proposé une série de photographies de femmes sorties des violences, par le photographe Marc Melki.

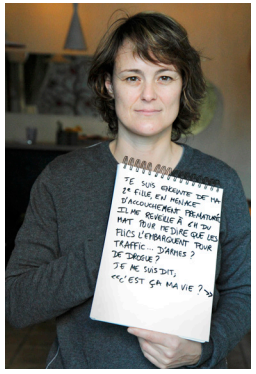

NOS RESSOURCES

LES ÉQUIPES DE DROITS D'URGENCE

NOTRE ACTION EST AUJOURD'HUI PORTÉE PAR :

- **Une équipe de 48 salariés au 31 décembre 2020 (chargés d'accueil juridique et social, juristes généralistes, coordinateurs de structures et dispositifs, cheffe de projets, équipe de direction)**
- **28 adhérents dont 9 administrateurs**
- **335 bénévoles professionnels du droit (avocats, magistrats, universitaires, élèves-avocats, juristes)**

L'équipe salariée

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Gwenaëlle Thomas-Maire
Directrice

Alexandre Moreau
Responsable des Relais d'accès au droit

Michaela Blaise
Responsable formation

Valérie Porcheret
Assistante administrative et financière

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

- **Chargés d'accueil :** Abdelkader Aouabdi, Anne-Thalia Crespo Suarez, Dieynaba Diabira, Hichem Kahlellou, Mohand Naid Bouda, Yasmina Nait Bouda, Agathe Umurerwa Mukarwego, Yifang Xian, Dalila Baki, Leqi Shi, Ammar Sediri.
- **Juristes :** Fatna Amer, Julie Beaudoin, Aurélie Bejinariu, Halima Belferroum, Nora Bezza, Samira Bouibherne, Ionna Bouvier, Samira Burdet, Caroline Cassassolles, Clémence Chaubet, Belinda Chekkour, Aboubacar Dembele, Nicole Emac, Élodie Gama, Chantal Gedoux, Mathilde Lagane, Olivia Legin Jonas, Jenia Le Jan Cruz, Séverine Lemaistre, Sixtine Leurent, Cécile Michaux, Mamadou Moustapha Ndiaye, Christine Petit, Mohamed Sellame, Hassani Soilihi, Antonio Spampinato, Marion Specklin, Éléonore Vigny, Erica Ward.
- **Coordinateurs de dispositifs :** Marie Artzimovitch, Clarisse Barjou, Marie-Estelle Calmettes, Dalia Frantz, Julie Guillot, Marie-Hélène Penge Ahindo, Karim Nkounkou Siassia, Anne Rohmer.
- **Cheffe de projets :** Estelle Mariette, puis Tiphaine Ligier
- **Conception-rédaction :** Alice Babin
- **Stagiaires :** Floriane Vaton, Mathilde Lagane, Mathilde Detrez, Élisa Thevenon, Maelys Guezennec
- **Service civique :** Loïc Chaplain

Les bénévoles

En 1995, l'association a été créée par et avec des bénévoles professionnels du droit. Cet engagement est au cœur de l'action de Droits d'urgence et compose l'une de ses forces.

En 2020, l'engagement des 335 bénévoles se caractérise par la diversité des actions menées. Les actions bénévoles perdurent au sein des activités historiques, c'est-à-dire la tenue de permanences dans les associations partenaires. Elles s'imbriquent et sont également complémentaires au travail des juristes salariés, grâce à la prise en charge de contentieux, aux accompagnements d'usagers dans les administrations (préfecture, mairie…). Les bénévoles interviennent enfin pour former nos équipes en interne mais également pour former les salariés (travailleurs sociaux particulièrement) dans les structures partenaires. Ces missions fondamentales nous permettent d'avancer chaque année !

Le Conseil d'administration

Droits d'urgence a été présidée par Jean-Luc Bedos (de sa création jusqu'au mois de septembre 2000), puis par Denis Chemla (jusqu'en décembre 2013), et de nouveau par Jean-Luc Bedos (de janvier 2014 à juin 2015), par Jérôme Giusti (de juillet 2015 à janvier 2021). Elle est actuellement présidée par Henri Nallet (depuis janvier 2021).

Aujourd'hui, le Conseil d'administration de Droits d'urgence est composé des membres suivants :

Henri Nallet
Ancien Garde des Sceaux, président de la fondation Jean Jaurès, *Président*

Albert Domenech
Directeur financier retraité
Trésorier

Delphine Lassailly
Avocate
Secrétaire

Victor Decrion
Managing Director &Cco-Banque
Administrateur

Carole Helmer
Avocate
Administratrice

Marie-Agnès Laurent
Avocate
Administratrice

Françoise Neher
Magistrate honoraire
Administratrice

Fabienne Griolet
Avocate
Administratrice

Jérôme Karsenti
Avocat
Administrateur

Jean-Louis Nadal
Procureur général honoraire près la Cour de cassation
Administrateur

Lorraine Questiaux
Avocate
Administratrice

NOS PARTENAIRES FINANCIERS

PUBLICS

Conseil départemental de l'accès au droit de Paris

Conseil départemental de l'accès au droit du Val-de-Marne

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé

Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val-de-Marne

Groupement Hospitalier Universitaire Paris « Psychiatrie & Neurosciences »

Mairie de Paris (et mairies d'arrondissement du XVIIIe et XXe)

Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France

Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-France

Préfecture de Paris

Préfecture du Val-de-Marne

Premier Ministre

PRIVÉS

L'ASM 13

Cabinet Ashurst LLP

Cabinet Bredin Prat

Cabinet Dechert

Cabinet Latham & Watkins

Cabinet Orrick

Cabinet Vivien

Fondation Abbé Pierre/Espace Solidarité Habitat

Fondation de France

Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité

Particuliers

Paris Initiative Entreprise

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Fondation Devoteam

Pro Bono Lab

Chanel

NOS PARTENAIRES DE TERRAIN

Aires 10
Association initiatives rencontres solidarité 10e

Amicale du Nid

Association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation

Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale

Association Charonne

Association Crescendo

Aurore

Barreau de Paris

Bureau d'aide juridictionnel

Centre d'action sociale protestant

C.A.M.R.E.S
Centre d'accueil et de médiation relationnelle éducative et sociale

Centre d'action sociale de la ville de Paris

Centre pénitentiaire de La Santé

Centre pénitentiaire de Fresnes

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé

Emmaüs Solidarité

Espace 19 Cambrai et Riquet

Fédération du Secours populaire

Fondation Abbé Pierre

Fondation Armée du Salut

Groupement Hospitalier de Territoire Paris Psychiatrie & Neurosciences

Halte aide aux femmes battues

Hôpitaux de l'AP-HP

Hôpital Mère-Enfant de l'Est parisien

Mairie de Paris

Mairies des 18e et 20e

Maisons des aînés et des aidants Paris Nord-Est et Nord-Ouest

Médecins du Monde

Œuvre Falret

Œuvres de La Mie de Pain

Samusocial

Tonus emploi – Sauvegarde de l'adolescence à Paris

Service de prévention et de protection de l'enfance Olga Spitzer

Services pénitentiaires d'Insertion et de Probation

SOS Habitat et Soins

Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer

COMPTE DE RÉSULTAT 2020

Le fonctionnement de Droits d'urgence repose sur des partenariats avec des acteurs publics et privés. Ses ressources financières sont majoritairement issues du secteur public : subventions et prestations de services, notamment dans le cadre de marchés de services conclus avec la Ville de Paris.

En 2020, le montant des charges d'exploitation de l'association est de 2.250.594 €
L'exercice 2020 laisse apparaître un résultat comptable excédentaire de 170.998 €

EMPLOI DES RESSOURCES

Achats, prestations externes et autres frais : 297 k€

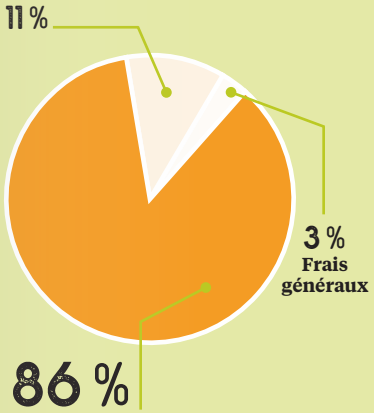

Charges de personnel : 1 933 k€
- Relais d'accès au droit : 48 %
- Points d'accès au droit : 14 %
- Autres dispositifs : 38 %

ORIGINE DES RESSOURCES

Montant des produits d'exploitation : 2.417.758 euros

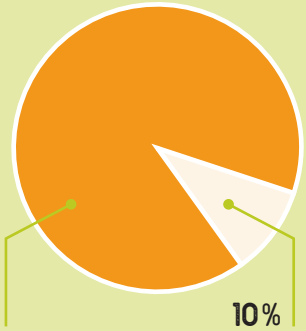

Secteur public
- 6 services de l'État
- 3 collectivités locales
- 2 conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD)
- 1 GHU

Secteur privé
- 2 fondations
- 7 cabinets d'avocats
- 1 fonds de dotation
- Particuliers

Droits d'urgence est une association d'intérêt général régie par la loi 1901 habilitée à recevoir des dons d'entreprises et de particuliers.
En application des articles 200 et 238-bis du Code général des impôts, les dons ouvrent droit à des réductions fiscales.

Charte européenne des droits fondamentaux

ART. 35

TOUTE PERSONNE [N'] A [PAS] LE DROIT D'ACCÉDER À LA PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE BÉNÉFICIER DE SOINS MÉDICAUX

MERCI

à toutes les équipes et les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce rapport d'activité, ainsi que tous les salariés, bénévoles, stagiaires et partenaires qui font vivre l'association au quotidien.

ÉQUIPE ÉDITORIALE
Sous la direction de Gwenaëlle Thomas-Maire, directrice de Droits d'urgence

DIRECTION ARTISTIQUE
Chloé Laforest, www.chloelaforest.com

TEXTES
Sous la coordination d'Alice Babin

PHOTOGRAPHIES
Marc Melki pour la série « Nadia, Tafik et les autres… », tous droits réservés pour les autres

ILLUSTRATIONS
Émilie Gleason

DROITS D'URGENCE

5, rue du Buisson Saint-Louis
75010 Paris
01 40 03 62 82
contact@droitsdurgence.org
www.droitsdurgence.org

LE DROIT D'ÊTRE QUEL-QU'UN.

ENGAGEONS-NOUS

Lutter contre l'exclusion en favorisant l'accès au droit, c'est possible.
300 bénévoles (juristes et avocats) répartis dans plus de 100 structures franciliennes apportent gratuitement conseils et assistance juridique aux plus démunis. Tout le monde a des droits. Le tout, c'est de les connaître. Engagez-vous.

DROITS D'URGENCE

25 ANS DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ

www.droitsdurgence.org

@DDurgence

DDurgence

droitsdurgence

SOUTENEZ-NOUS, FAITES UN DON !